

Procès verbal Conseil Municipal du 17 juillet 2026

Le vendredi 17 juillet 2026, dans la salle du conseil municipal, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique BIZY.

Sécrétaire de séance : Florian DELHAL.

Présents : Dominique BIZY, Florian DELHAL, Jérôme LAIGUEGLIA, Ludovic MOULIN, Olivier SPAGNOLO.

Absent excusé : Monique DOMEIZEL.

Absent : Sylvain KURIATA.

Le procès verbal du conseil municipal du 28 mai 2026 a été adopté à l'unanimité.

Un nouveau conseiller municipal, régulièrement convoqué, a été accueilli, en la personne de Olivier SPAGNOLO.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent,
- Accueil d'un nouveau conseiller municipal,
- Révision de la convention de location des tables et des chaises,
- Révision de la convention de location de la salle polyvalente,
- Désignation d'un correspondant « Incendie »,
- Admission en non valeur,
- Election représentant AGEDI,
- Facturation dématérialisée ONF
- Indemnités des élus.

Délibérations du Conseil :

Révision de la convention de location des tables et des chaises :

A la convention en vigueur à ce jour, le Conseil Municipal décide d'ajouter une clause selon laquelle, dans la limite de la disponibilité des matériels, aux associations loi 1901 qui ont leur siège sur la commune, les matériels seront prêtés.
Adopté à l'unanimité.

Révision de la convention de location de la salle polyvalente :

La convention en vigueur à ce jour est modifiée au profit des associations loi 1901 ayant leur siège sur la commune. Ainsi, ces dernières bénéficieront d'une réduction de

50% sur le prix de la location, la formule de « une location payante, une location gratuite » étant abandonnée. La formule du forfait à l'année, quel que soit le nombre d'utilisation, est maintenue.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant « Incendie » :

Rappelant l'expérience professionnelle de Jérôme LAIGUEGLIA dans les services de la Sécurité Civile, M. le Maire propose de le désigner en tant que correspondant « Incendie » pour la commune.

Adopté à l'unanimité.

Admission en non valeur :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal des états de présentation en non valeur arrêtés à la date du 30 juin 2026. Les motifs de la présentation sont : combinaison infructueuse d'actes et RAR inférieur au seuil des poursuites, pour la caisse des écoles, et clôture pour insuffisance d'actif, pour les loyers impayés du restaurant. Après avoir indiqué que tous les moyens de droit ont été utilisés sans succès, le Maire propose de valider la proposition d'admission en non valeur des créances reprises sur ces états, dont le total s'élève, à 457,87 € pour la caisse des écoles, et à 11.060,56 € pour la mairie.

Adopté à l'unanimité.

Election représentant AGEDI :

Considérant les compétences de Olivier SPAGNOLO dans le domaine, sa candidature, en tant que représentant AGEDI pour la commune, est retenue à l'unanimité.

Facturation dématérialisée ONF :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que les factures de l'ONF puissent être adressées à la commune sous forme dématérialisée.

Indemnités des élus:

La désignation ou la modification des délégations de fonctions aux conseillers municipaux étant un pouvoir propre du maire, exercé par arrêté, ce point de l'ordre du jour n'a pas été soumis au Conseil.

A 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, le maire décrète la séance close.

50% sur le prix de la location, la formule de « une location payante, une location gratuite » étant abandonnée. La formule du forfait à l'année, quel que soit le nombre d'utilisation, est maintenue.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant « Incendie » :

Rappelant l'expérience professionnelle de Jérôme LAIGUEGLIA dans les services de la Sécurité Civile, M. le Maire propose de le désigner en tant que correspondant « Incendie » pour la commune.

Adopté à l'unanimité.

Admission en non valeur :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal des états de présentation en non valeur arrêtés à la date du 30 juin 2026. Les motifs de la présentation sont : combinaison infrutueuse d'actes et RAR inférieur au seuil des poursuites, pour la caisse des écoles, et clôture pour insuffisance d'actif, pour les loyers impayés du restaurant. Après avoir indiqué que tous les moyens de droit ont été utilisés sans succès, le Maire propose de valider la proposition d'admission en non valeur des créances reprises sur ces états, dont le total s'élève, à 457,87 € pour la caisse des écoles, et à 11.060,56 € pour la mairie.

Adopté à l'unanimité.

Election représentant AGEDI :

Considérant les compétences de Olivier SPAGNOLO dans le domaine, sa candidature, en tant que représentant AGEDI pour la commune, est retenue à l'unanimité.

Facturation dématérialisée ONF :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que les factures de l'ONF puissent être adressées à la commune sous forme dématérialisée.

Indemnités des élus:

La désignation ou la modification des délégations de fonctions aux conseillers municipaux étant un pouvoir propre du maire, exercé par arrêté, ce point de l'ordre du jour n'a pas été soumis au Conseil.

Le Maire propose de nommer 3 conseillers délégués et de fixer leur indemnité à 500 €/mois. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, le maire décrète la séance close.

Le Maire,
Dominique BIZY

Le secrétaire de séance
Florian DELHAL